



**COMPTE RENDU DE  
LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JANVIER 2018**

**Mairie de RIVOLET**

69640

**Présents:** Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Emmanuel FELLOTT, Laure d'HARCOURT, Annick THOMASSET, Michel MARGAND, Charles-Alexandre ORTONNE

**Excusés :** Raymonde MUTABAZI (a donné pouvoir à Annick THOMASSET)  
Baptiste CHASSET (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)  
Nadine BIARD (a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLLOT)  
Stéphanie DUBOST-SANDRIN (a donné pouvoir à Gilles AUTHIER)  
Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Emmanuel FELLOTT)  
Corinne AUCAGNE

**Secrétaire de séance:** Charles-Alexandre ORTONNE

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 14 Décembre 2017 est lu par Emmanuel FELLOTT, des corrections vont être apportées.

**1. DELIBERATION – VOTE DE LA MISE EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE L. 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

Monsieur le maire demande à l'assemblée la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018 et également pour pouvoir procéder au mandatement d'éventuelles factures.

Pour cela, il est nécessaire de délibérer conformément à l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des voix le fait d'autoriser, dans l'attente du vote du budget 2018, des dépenses d'investissement d'un montant maximum de 9 796 € correspondant à 25% de la masse d'investissement 2017.

## **2. DELIBERATION – REGIE GARDERIE PERISCOLAIRE – TARIFS AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2018**

*Monsieur le maire présente une proposition de la commission « Ecole ».*

*Le but de cette proposition est d'harmoniser le principe de dégressivité des tarifs pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'école de Rivolet.*

*Pour rappel, les tarifs de cantine sont réduits de 2.5% pour les familles de 2 enfants et de 5% pour les familles de 3 enfants et plus. Quant à ceux des NAP, ils sont réduits de 10 ou 20% selon les mêmes critères. Actuellement, les tarifs de garderie ne bénéficient pas de ce principe.*

*De plus, pour des raisons de simplicité de gestion, la NAP temps libre est actuellement via des cartes de garderie. Cette NAP ne profite donc pas de la dégressivité.*

*Après avoir longuement échangé, 2 votes sont proposés : Oui ou non pour la dégressivité des tarifs, puis si le oui l'emporte, le choix du taux de réduction sera fait.*

*Après avoir délibéré, et suite à une demande de vote à bulletin secret par Gilles AUTHIER, le Conseil municipal approuve, par 7 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, la diminution des tarifs de garderie à partir du 1<sup>er</sup> février 2018 pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'école de Rivolet.*

*Pour le second vote, les 2 propositions de réductions sont :*

- a) 2.5% pour les familles de 2 enfants et 5% pour les familles de 3 enfants et plus.*
- b) 10% pour les familles de 2 enfants et 20% pour les familles de 3 enfants et plus.*

*Après avoir délibéré, et de nouveau à bulletin secret, le Conseil municipal a voté 6 voix pour la réduction de 2.5% et 5%, 6 voix pour la réduction de 10% et 20% et 2 abstentions. En cas d'égalité, la voix du maire comptant double, la réduction appliquée sera de 2.5% et 5%.*

## **3. INFORMATIONS DIVERSES**

*Monsieur le maire évoque le compte administratif 2017. Ce dernier sera à confirmer par la trésorerie.*

*Les premiers chiffres qui en ressortent montrent un excédent de fonctionnement d'environ 10 300 €. Mais pour rappel, l'attribution de compensation pour la voirie (environ 40 000 €) n'a pas été utilisée à ses fins originelles.*

*Une analyse détaillée sera faite par la commission « Finances », mais ressortent d'ores et déjà quelques postes pour lesquels les dépenses ont particulièrement augmenté (l'eau de la salle des fêtes, les combustibles, ...).*

*Des mesures d'économies sont donc à étudier d'urgence pour le prochain budget.*

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

- Commission « Urbanisme »  
*Monsieur BOUCHACOURT a évoqué la construction d'un hangar. Malheureusement, ce projet étant situé en zone Naturelle, celui-ci ne pourra être autorisé. Dans l'hypothèse où la mairie donnerait son accord, l'étude d'un tel projet par les services de la préfecture serait rédhibitoire.*
- Association Hippotoufer  
*Un projet d'atelier cirque pour les enfants devrait avoir lieu lors des prochaines vacances de février. Un « chapidôme » doit pour cela être installé durant une dizaine de jours sur le parking de la salle des fêtes. Ce projet est porté par l'Ecole du cirque itinérant.  
Une demande est faite au Conseil municipal pour un branchement électrique dans la salle des fêtes. Un accord est donné mais une facturation de la consommation électrique sera faite au réel.*
- S.A.M.D.I.V. (Société d'Aménagement du District Villefranche)  
*Une réunion d'information s'est tenue le 15 janvier. Lors de celle-ci, ont été évoquées la transformation de la S.A.M.D.I.V. en Société Publique Locale (S.P.L) ainsi que l'offre d'interventions auprès des communes de l'Agglomération.  
Le coût d'adhésion sera d'environ 1€ / habitant. Quant au coût de la prestation, il reste à clarifier. L'adhésion et l'utilisation de celle-ci seront donc à étudier si les besoins s'en font sentir.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27.*